

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés à la séance du conseil du 19 mai 2021 et qu'ils sont entrés en vigueur à la date de publication du présent avis.

- Règlement numéro R-2021-300 pour faire augmenter le fonds de roulement;
- Règlement numéro R-2021-301 pour assujettir certains permis et certificats à la conclusion d'une entente relative à la réalisation des travaux municipaux;
- Règlement numéro R-2021-302 concernant la citation patrimoniale du Moulin Banal du Ruisseau-à-la-Loutre.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 20E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT ET UN



Stéphane Forest
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public aux endroits établis par le conseil municipal, le 20 mai 2021.



Stéphane Forest
Directeur général et secrétaire-trésorier